



Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

DEUXIÈME PUBLICATION

1. Raison sociale (nom) et siège de la Sàrl dissoute:
Amber Consulting Sàrl en liquidation, Lausanne
2. Décision de dissolution par: L'assemblée des associés
3. Date de la décision: 09.07.2010
4. Échéance de préavis des créances: **01.12.2010**
5. Adresse pour la déclaration des créances:
MCE Avocats
Case postale 6868, Grand-Chêne 1-3, 1002 Lausanne
6. **Indication:** Il est instamment demandé aux créanciers de la société à responsabilité limitée dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7. **Remarques:** Il est d'ores et déjà envisagé de procéder à une répartition anticipée après un délai de 3 mois suivant la 3ème publication de cet avis, conformément à l'art. 745 al. 3 CO.

MCE Avocats (Andrey Litvinenko)
1002 Lausanne

05883714



Dienstag - Mardi - Martedì, 09.11.2010, No 218, Jahrgang - année - anno: 128

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori Liquidations-Schuldenruf einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (Art. 823 OR i.V.m. Art. 742 OR) - Appel aux créanciers à la liquidation d'une société à responsabilité limitée (art. 823 CO en liaison avec l'art. 742 CO) - Grida ai creditori alla liquidazione di una società a garanzia limitata (art. 823 CO congiuntamente all'art. 742 CO)